

# Pages de gauche

MENSUEL D'OPINIONS SOCIALISTES INDÉPENDANT

## ÉDITORIAL

### Une autre Europe

Le résultat du Front national en France (près de 25% des voix) ou du *United Kingdom Independent Party* au Royaume-Uni (plus de 27% des voix) retient l'attention après les élections au Parlement Européen du 25 mai 2014. Le score des formations d'extrême droite opposées à la construction européenne, par nationalisme et pour des motifs essentiellement conservateurs, est extrêmement préoccupant. Certaines d'entre elles sont ouvertement racistes et issues d'une culture politique violente: c'est le cas d'*Aube dorée* en Grèce ou du *Jobbik* en Hongrie.

Cela étant, pour ce premier scrutin après l'intervention de la Troïka dans plusieurs pays européens, on constate avec constance la chute des partis associés à la mise en œuvre des politiques d'austérité. En Grèce, le *Pasok* et *Nouvelle Démocratie* sont laminés, de même qu'en Espagne où le PSOE et le Parti Populaire réalisent des résultats catastrophiques. Au Portugal, c'est le Parti socialiste, dans l'opposition, qui arrive en tête du scrutin. L'Italie semble constituer un cas un peu à part, sans doute en raison de la personnalité de Matteo Renzi, récemment nommé à la Présidence du Conseil.

Ce n'est pas le vote «sanction» qui est inquiétant. Au contraire, il est sain que les citoyen-ne-s européen-ne-s puissent exprimer leur désaccord avec les politiques mises en œuvre par les instances européennes, politiques que nous dénonçons régulièrement. Les bons résultats de Syriza en Grèce, ou des formations à la gauche des partis socialistes comme en Espagne, sont réjouissants, même si dans l'ensemble, elles n'ont pas canalisé le vote de celles et ceux qui subissent les conséquences

*Suite en page 2*



Fontaine de la Justice, Neuchâtel (Photo: Ariane Wilhem)

## Pour l'État de droit

Le 18 mai, une troisième initiative contre les «pédophiles» a été acceptée. Cette fuite en avant, dans le sillage de l'association «Marche Blanche», est inquiétante car, derrière ses combats explicites, elle vise autre chose: l'affaiblissement de l'État de droit, et tout particulièrement des droits de la défense. Comme le mouvement n'est pas près de s'arrêter, il importe de réfléchir aux moyens de le combattre et d'anticiper quelques-unes des probables futures batailles, par exemple sur la peine de mort.

*Lire en pages 6 – 9*

#### ■ Fiscalité

Pierre-Yves Maillard réagit à nos critiques du plan du Conseil d'État vaudois sur la fiscalité des entreprises.

**Page 3**

#### ■ Commerce international

TISA, TTIP, TPPA: de nouveaux accords de libre-échange se préparent dans le dos des peuples.

**Page 4**

#### ■ Espagne

Face à la crise, les syndicats et la population se mobilisent en défense des services publics.

**Page 10**

**Suite de la page 1**

des politiques néolibérales. En outre, les partis socialistes n'ont pas su, ou pas voulu, incarner une alternative. L'addition se paie cash dans les urnes, notamment en France mais aussi partout où les socialistes ont adhéré sans conditions aux politiques décidées à Bruxelles.

Les conséquences du vote du 25 mai devraient être l'occasion d'un grand débat au sein de tous les partis membres du Parti des Socialistes Européens. Au lieu de cela, et alors que le groupe socialiste du Parlement européen restera nettement derrière le groupe conservateur, on assistait au lendemain du scrutin au grand marchandage pour la constitution de la Commission européenne. On peut encore concevoir que constituer l'exécutif aux lendemains des législatives fasse partie du processus standard. Mais ce qui ne l'est pas, c'est d'entendre la plupart des commentateurs-trices se réjouir du maintien d'une majorité «pro-européenne», socialiste, conservatrice et libérale, au Parlement européen. Pour que la question de l'appartenance à l'Union européenne cesse d'être la *summa divisio* au sein du continent, il faut que les partis européens se présentent avec de véritables programmes politiques, et que la gauche assume le fait de représenter une alternative pour l'Union.

Réd.

## CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE

# La Suisse entre dans le XX<sup>e</sup> siècle

Comme nous l'annoncions dans notre dernier numéro, le 14 mai a eu lieu un café politique sur la Suisse pendant la Première Guerre mondiale, animé par Dominique Dirlewanger, historien et maître au Gymnase Provence à Lausanne, auteur de *Tell Me, la Suisse racontée autrement* (paru en 2010).

Durant cette très intéressante soirée, il a rappelé que, pour la Suisse plus encore que pour d'autres États européens, cette guerre est une véritable matrice pour comprendre le siècle à venir. Le Conseil fédéral et les milieux économiques y expérimentent de nombreuses politiques qui seront développées plus tard, touchant tous les domaines d'activité. Le conflit est d'abord l'occasion, pour l'industrie et les banques principalement, de renforcer leur position sur le continent. La neutralité suisse, reconnue par les puissances belligérantes dès le début de la guerre, permet de faire des affaires avec tout le monde, tout en conservant un

appareil industriel intact à la fin du conflit.

L'historiographie suisse insiste souvent sur l'importance du clivage entre les régions linguistiques au moment de la Première Guerre mondiale, la Suisse allemande et le très germanophile général Wille soutenant les empires centraux alors que la Suisse romande se sentait plus proche de la Triple-Entente (France, Angleterre, Russie). Cette focalisation sur la querelle des langues permet en réalité de masquer un conflit beaucoup plus important, social et économique celui-ci. Les conditions d'existence durant la guerre l'exacerbent, puisque les soldats passent des mois sous les drapeaux – 500 jours en moyenne – sans aucune autre compensation qu'une misérable solde. Le nombre des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté explose car l'inflation galopante, combinée avec la réduction drastique des revenus due aux jours de mobilisation, pèse lourdement sur le budget des ménages. Les conditions sont donc réunies pour que le conflit se transforme en lutte ouverte, ce qui aura finalement lieu les 12, 13 et 14 novembre 1918, lors de la grève générale appelée par le Comité d'Olten et suivie par environ 250'000 salarié-e-s.

L'appareil d'État suisse sort lui aussi complètement transformé de la guerre. En 1914, 85% de ses recettes viennent des droits de douane. En 1918, la proportion s'est presque inversée puisqu'ils représentent alors moins de 20% du budget de la confédération, remplacés notamment par un nouvel impôt fédéral sur la fortune.

Parallèlement s'inscrit aussi dans l'esprit des Suisses et de leurs dirigeant-e-s l'idée que ce pays qui a échappé à la guerre et s'en est tiré de manière si profitable est décidément un *Sonderfall*. Cent ans plus tard, nous sommes toujours prisonniers-ers de ce cadre.

Antoine Chollet

**IMPRESSUM**

Abonnement annuel: Fr. 49.-  
Abonnement de soutien: Fr. 130.-  
Abonnement réduit (AVS, AI, étudiant-e-s, chômeuses-eurs): Fr. 39.-

CCP 17-795703-3  
www.pagesdegauche.ch  
Case postale 7126, 1002 Lausanne  
info@pagesdegauche.ch

**Rédaction:**  
Thierry Bornand (TB), Antoine Chollet (AC), Romain Felli (RF), Mathieu Gasparini (MG), Émilie Martini (EM), Stéphanie Pache (SP), Myriam Scherly (MS), Sébastien Schnyder (SS), Gabriel Sidler (GS), Arnaud Thiéry (AT)

**Comité:**  
Cora Antonioli, Matthieu Béguelin, Valérie Boillat, Raymond Durous, Dan Gallin, Anne Hohenweg, André Mach, Line Rouyet, Alberto Velasco, Pierre Zwahlen

**Maquette:**  
Marc Dubois, Lausanne

**Secrétariat de rédaction et mise en page:**  
Gabriel Sidler

**Webmasters:**  
Sébastien Schnyder et Mathieu Gasparini

**Illustrations:**  
Christian Vullioud (Cévu)

**Relecture:**  
Cora Antonioli et Eric Peytremann

**Impression:**  
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix



Portrait du Général Ulrich Wille, par Ferdinand Hodler

## FISCALITÉ

## Un jugement à l'emporte-pièce

Pierre-Yves Maillard, Président socialiste du Conseil d'État vaudois, a souhaité réagir à notre article intitulé «Vaud entre dans le jeu de la concurrence fiscale», paru dans *Pages de gauche* 133. Bien que consciente de la question stratégique dans le contexte de la politique fiscale menée par le Conseil d'État vaudois, la rédaction maintient son point de vue et répond ci-dessous à Pierre-Yves Maillard.

C'est un des défauts de la gauche de la gauche, il lui faut émettre des jugements plus vite que son ombre. Surtout si cela concerne des camarades. Ainsi Arnaud Thiéry dans le dernier *Pages de gauche* attaque le plan du Conseil d'État vaudois pour en finir avec les statuts spéciaux des multinationales. Le nouveau taux auquel seraient taxées

toutes les entreprises lui paraît trop bas et l'État de Vaud ne dépenserait pas assez. En gros, voici la critique. Hélas, notre censeur n'a pas pris la peine de regarder la hausse des charges des dernières années, ni celle de 2013. Naviguant entre 3% et 5%, elle ne peut manifestement pas relever d'une politique d'austérité. Avec pour le canton et les communes prises ensemble plus d'un milliard d'excédent avant amortissements extraordinaires et un apport de la Confédération à hauteur de la moitié de son coût, soit environ 200 millions, ce plan ne saurait justifier de coupes dans les services publics pour être financé. Il permet aussi d'éviter une baisse massive de l'impôt sur les personnes physiques qui profiterait surtout aux plus riches.

L'autre point ignoré, c'est que l'alignement à 13,8% de l'imposition sur le bénéfice de

toutes les sociétés serait conditionné au financement par ces mêmes entreprises de 100 millions d'allocations familiales et de prestations d'accueil de jour. 50 millions seraient par ailleurs engagés pour permettre enfin de plafonner à 10% du revenu déterminant la charge de l'assurance-maladie. Bref, des mesures de redistribution qui s'ajoutent à d'autres déjà réalisées, dans un rapport de forces politique difficile et qui profiteront aux couches populaires et moyennes. Celles que depuis toujours nous défendons et qui ont reçu si peu ces vingt dernières années.

Pas un mot sur cela dans l'article de *Pages de gauche*. Pas un mot, cela n'existe pas. De quoi cette absence est-elle révélatrice? Peut-être faut-il laisser cette question ouverte, ne pas juger trop vite et laisser sa chance à la discussion, entre camarades.

Pierre-Yves Maillard

## FISCALITÉ

## Nos doutes subsistent

Ouvrons donc la discussion entre camarades de la gauche de la gauche! Personne ne pourra contester l'importance de l'augmentation des contributions patronales à l'accueil de jour des enfants et aux allocations familiales, pour autant qu'elles se concrétisent à la fin du processus parlementaire, et nous félicitons le Conseil d'État pour ces mesures. Mais il faut aussi considérer l'autre côté de l'équation. Une baisse de rentrées fiscales de 450 millions par an (sans parler des pertes pour les communes) aura des conséquences, que ce soit sur les prestations de service public, ou sur les conditions de travail du personnel. Et cet effet sera encore plus fort dans une période de basse conjoncture. Qui paiera les conséquences de cette dégradation du service public, si ce n'est «les couches populaires et moyennes»? À notre connaissance, le Conseil d'État ne s'est encore guère avancé pour expliquer où les économies seront faites.

L'autre argument avancé par Pierre-Yves Maillard dans la presse est que «nous pouvons espérer que la baisse d'impôt pour les PME soutiendra l'emploi et les salaires. [...] Or un des grands enjeux des sociétés occidentales est leur capacité à rester des lieux de production de richesses, pas seulement de consommation et d'organisation de la consommation». Nous partageons ce but, mais il nous semble absurde de fonder une politique industrielle sur des baisses massives et indiscriminées d'impôt. Une telle politique d'arroser va engraisser des entreprises absolument pas menacées par la concurrence extérieure, et constitue une forme de *dumping* qui ne va guère aider au maintien d'une base industrielle en Suisse romande. Au contraire, nous avons besoin de finances publiques solides afin de mobiliser massivement du capital dans la recherche, le développement et le soutien à des entreprises dans des secteurs d'intérêt public, par exemple dans les énergies

renouvelables, l'efficacité énergétique et les transports publics. Une politique industrielle verte implique une action volontariste de la politique et non une capitulation devant les chantages à la délocalisation.

Finalement, on peut se demander quelles seront les conséquences de ces mesures. Si, comme il est probable, la plupart de ces baisses d'impôts pour les entreprises ne servent pas à augmenter les salaires, ni à investir dans le développement, où cet argent va-t-il finir? Il va accroître le taux de profit des entreprises, et donc les inégalités sociales. Cette abondance d'argent va alors chercher à se placer soit sur le marché immobilier (et augmenter encore la rente foncière existante) soit dans les marchés financiers et faire gonfler, à sa petite échelle, la prochaine bulle économique qui ne saurait tarder à crever. Là encore, nous restons dubitatives-fs quant à la justesse économique de ces baisses d'impôts.

Romain Felli

COMMERCE INTERNATIONAL

# Le retour du grand marchandage

Derrière des acronymes comme *TISA*, *TTIP* ou *TPPA*, on assiste au retour de la négociation de grands accords commerciaux semblables à ceux qui, à l'issue de l'*Uruguay Round*, avaient donné naissance à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il existe toutefois une différence de taille: il se n'agit pas d'aboutir à un ensemble de traités cohérents au sein de l'OMC, mais de négociations dans des compositions à géométrie variable, selon les intérêts en présence.

## UNE OFFENSIVE ORGANISÉE

Visant à contourner l'enlèvement du cycle de Doha, les négociations actuelles entendent développer des accords existants. Le *TISA* est le prolonge-

ment de l'Accord général sur le commerce des services de l'OMC. Alors que l'AGCS est un Accord-cadre laissant aux États signataires le soin de désigner les secteurs à libéraliser, le *TISA* devrait faire de la libéralisation le principe et n'en exclure que quelques secteurs spécifiques (l'armée et la police, essentiellement). Conformément aux principes dégagés des accords de l'OMC, le *TISA* érigerait vraisemblablement la «non-discrimination» au rang des vertus cardinales en matière de fourniture de services. Ainsi, le financement public d'un institut de soin, ou de formation, serait une distorsion de concurrence si les prestataires étrangers ne peuvent bénéficier des mêmes conditions.

Les deux traités commerciaux avec les États-Unis, dont le contenu est mieux connu car le mandat de négociation de la Commission européenne a été rendu public, visent à développer l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (le GATT, incorporé à l'OMC). Avec la quasi-disparition des droits de douane, ce n'est pas ce type «d'entraves au commerce» qui sont dans le viseur des négociatrices-eurs, mais les «barrières non-tarifaires», autrement dit toute législation qui, sans constituer un droit de douane, serait une entrave déguisée au commerce ou serait appliquée de manière discriminatoire. L'interprétation de ces clauses est très large: ainsi, des prescriptions sur l'étiquetage, les indications de provenance, le mode de fabrication des produits – et qui tendent à protéger la santé publique ou les travailleuses-eurs – peuvent

facilement être jugées discriminatoires. Les deux accords contiennent aussi des dispositions sur la protection des investissements.

## IN CAUDA VENENUM

On ne sait pas s'il y en aura dans le *TISA*, mais il est certain que les *TTIP* et *TPPA* prévoient des clauses de règlement des différends par la voie arbitrale, et entendent donner aux «investisseurs» un droit d'action direct contre l'État. Concrètement, une entreprise – américaine, par exemple – qui a investi dans un pays d'Europe pourrait porter plainte contre l'État concerné si celui-ci édictait une législation qui pénaliserait son investissement. La cause serait tranchée par un tribunal privé, recrutant ses membres au sein des cabinets d'avocat-e-s d'affaires internationales. Connu au sein de la Zone de libre-échange nord-américaine, ce mécanisme s'est avéré redoutable pour contraindre les États à revoir leur législation adoptée démocratiquement. À titre d'exemple, le Mexique a été condamné à payer plus de 16 millions de dollars à une société qui s'était vu retirer son permis d'exploiter une usine de traitement des déchets en raison d'un risque de pollution, au motif qu'il s'agissait d'une forme «d'expropriation».

C'est maintenant, alors que les États en sont au stade des négociations, que peut intervenir une mobilisation efficace contre des textes tendant à donner un poids maximal aux intérêts privés contre l'intérêt public.

Arnaud Thiéry

## Un petit glossaire

L'accord *TISA*, négocié entre une cinquantaine d'États – dont les États-Unis, les États membres de l'Union européenne et la Suisse – porte sur le commerce des services (en anglais: *Trade In Services Agreement*, ou en français Accord sur le commerce des services, ACS). Le *TTIP* signifie *Transatlantic Trade and Investment Partnership*, en français Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement, et est négocié entre les États-Unis et l'Union européenne. On le désigne aussi par l'acronyme *TAFTA* pour *Transatlantic Free Trade Area* (Zone de libre-échange transatlantique). Enfin, le *TPPA* est le pendant du *TTIP*, mais du côté Pacifique (douze États, des deux côtés du Pacifique, participent aux négociations). AT

Pour aller plus loin:

–[www.corporateeurope.org/blog/342-civil-society-groups-oppose-deregulation-and-privatisation-proposed-services-agreement-tisa](http://www.corporateeurope.org/blog/342-civil-society-groups-oppose-deregulation-and-privatisation-proposed-services-agreement-tisa)

–[www.stop-tisa.ch](http://www.stop-tisa.ch)

–[www.monde-diplomatique.fr/2013/11/WAL-LACH/49803](http://www.monde-diplomatique.fr/2013/11/WAL-LACH/49803)

–[www.global-labour.net/2014/05/new-iuf-publication-trade-deals-that-threaten-democracy-2/](http://www.global-labour.net/2014/05/new-iuf-publication-trade-deals-that-threaten-democracy-2/)

**LE POING** Le poing de ce mois est décerné à notre confrère **Gauchebdo**, pour son traitement de la situation en



Ukraine et les positions ouvertement pro-russes qu'il défend. Les traditions ont la vie dure chez le successeur de la Voix ouvrière, qui montre que l'on ne se débarrasse pas si facilement de 45 ans de soutien fidèle à l'impérialisme russe, quelles que soient ses avanies et ses exactions, et que ses dirigeants soient Maréchaux de l'Armée rouge ou ancien agent du KGB.

**LA ROSE** Véritable laboratoire des mesures d'austérité imposées sous l'égide de la «Troïka», la Grèce va paraître



il mieux, merci pour elle. Quant à ses habitant-e-s, ils-elles ne semblent pas partager ce constat et ont largement voté pour le parti de gauche **Syriza**, qui s'est opposé au discours défaitiste des formations politiques qui répétaient en boucle qu'il n'y a «pas d'alternative». Cette alternative existe au contraire et elle mérite notre rose de ce mois.

## VOTATIONS FÉDÉRALES

# Pas de salaire minimum

L'introduction d'un salaire minimum a donc été refusée à 76,3%. Les cantons les plus favorables à l'initiative étaient respectivement Bâle-ville (37,68%), Jura (35,86%), Genève (33,94%), Tessin (31,99%) et Neuchâtel (31,89%). Tous les autres cantons sont sous la barre des 30%.

Les premières analyses indiquent que les cantons qui ont le plus accepté l'initiative UDC contre l'immigration de masse le 9 février ont aussi le plus refusé l'initiative sur l'introduction d'un salaire minimum. La seule exception demeure le Tessin, ce qui confirme que la politique se pose en des termes parfois différents dans cette région.

Si pour l'initiative 1:12 (refusée à 65%), l'analyse avait révélé que la gauche avait

fait le plein de ses voix, que dire cette fois-ci, sinon que les électrices-eurs de gauche n'ont de loin pas tous voté pour cette initiative?

## LA DROITE EN ORDRE DE BATAILLE

Ces différents éléments montrent que les moyens gigantesques du patronat mis au service d'arguments mensongers ont convaincu que le salaire minimum représentait un danger pour l'ordre social plutôt qu'une mesure combattant modestement les inégalités. Leurs différents arguments contre le salaire minimum ont malheureusement porté. Ils ont gagné la bataille idéologique en faisant croire que leurs intérêts étaient ceux des travailleuses-eurs. Il apparaît aussi qu'economiesuisse et leurs satellites ont vite appris

de leur campagne ratée contre l'initiative Minder.

Cette victoire patronale contre les travailleuses-eurs prouve encore que la lutte des classes existe bel et bien et que ce sont les patron-ne-s qui en sont les plus conscients. Ils ont donc remporté une nouvelle manche et cet échec montre bien la difficulté de créer ou de renforcer le rapport de force uniquement dans les urnes. Car contrairement à ce qui a été dit par la droite, le rejet de cette initiative ne va ni renforcer le partenariat social, ni conduire à l'extension de la couverture conventionnelle.

Cela prouve la nécessité de s'organiser sur les lieux de travail, afin de faire valoir ses droits et porter les revendications fondées sur un vrai rapport de force.

*Mathieu Gasparini*

## L'armée suisse sans toit

Au niveau fédéral, des quatre scrutins fédéraux, celui portant sur les avions de combat suédois Gripen a été le plus serré. Ainsi, fait rare, l'armée a perdu dans les urnes. Certes, contrairement aux votes précédents, la division en son sein était patente, mais portait plus sur le choix de l'appareil que sur la nécessité d'un nouvel avion de combat.

De notre point de vue, il ne semble pas le plus important de savoir si les 53,4% d'opposant-e-s à l'achat pour plus de trois milliards de francs suisse d'avions militaires ont voté pour le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA), contre l'armée ou contre cet avion en particulier. Et si on peut se réjouir que l'inénarrable Ueli Maurer n'ait pas gagné cette votation, ce n'est pas pour autant un vote du peuple contre lui.

Les conséquences politiques sont difficiles à cerner pour l'instant, mais réjouissons-nous du fait qu'on entendra moins la grande muette dans les airs! MG



## VOTATIONS CANTONALES

## Rüebli statt frontaliers...

Mais Chasselas, toujours! Genève refuse sa participation au financement de parkings-relais en France. Le MCG, à l'origine du référendum, engrange un succès sur le thème «la France doit payer», alors que le refus ne va manifestement pas améliorer le quotidien des genevois-e-s ni fluidifier le trafic.

Tout aussi affligeant est le discours des Démocrates suisses qui sont parvenus à imposer l'enseignement en dialecte à l'école enfantine en Argovie, avec le slogan *Rüebli statt Karotten*, au motif que les enfants ont le droit de s'exprimer de manière authentique dans leur langue maternelle. Que l'emploi du dialecte soit identitaire en Suisse alémanique est une chose; il est pédagogiquement totalement absurde d'*interdire* l'emploi d'une autre langue, en l'occurrence

l'allemand (le cerveau humain, du moins quand ce n'est pas celui d'un vieux conservateur, ne risque pas de «saturation») et surtout, cette réglementation rigide de l'emploi du dialecte est une mesure d'exclusion des immigré-e-s, qu'ils-elles viennent de Turquie, d'Allemagne ou des bords du Léman. On se demande s'il faudra à l'avenir que les enfants grandissent dans une famille «de souche» alémanique pour comprendre ce qui se dit à l'école.

Finalement, tandis qu'à Berne l'initiative demandant la fermeture immédiate de la centrale de Mühleberg est rejetée (l'arrêt reste planifié pour 2019), Chasselas et béton continueront de faire bon ménage en Lavaux alors que cinq parcs éoliens devraient pouvoir être créés sur les hauteurs du canton de Neuchâtel.

*Arnaud Thiéry*



DOSSIER ÉTAT DE DROIT

# État de droit, état des lieux

Le résultat de l'initiative demandant l'interdiction de travailler avec des mineur·e·s pour les personnes condamnées pour «avoir porté atteinte à l'intégrité sexuelle d'un enfant» (nouveau art. 123c de la Constitution fédérale) devrait susciter des interrogations à gauche. Il nous inquiète quant au fond bien sûr, par sa remise en question des procédures judiciaires (voir p. 8), par le flou entretenu sur les notions de victime et de pédophile (p. 7), et par les éventuelles conséquences que pourraient entraîner pareils raisonnements, par exemple sur la possible réintroduction de la peine de mort (p. 8). La forme ne nous inquiète pas moins: ceci nous a conduit à interroger Carlo Sommaruga – qui se bat depuis longtemps contre les initiatives de la «Marche Blanche» (voir ci-dessous) – et à imaginer quelques réponses à opposer aux futurs projets de cette association (p. 9). Nous n'avons pas fini d'être confronté·e·s à des propositions de ce genre, ce qui requiert de savoir très précisément pourquoi nous les combattons, et si possible comment le faire.

DOSSIER ÉTAT DE DROIT

## «La Marche blanche remet en question les droits fondamentaux»

Carlo Sommaruga, Conseiller national PS de Genève, est l'un des rares élus de gauche qui intervient régulièrement contre les initiatives de la «Marche Blanche». Il répond à nos questions.

### Que veut vraiment la «Marche Blanche»?

Son premier texte a transformé la présidente de la «Marche Blanche», Christine Bussat, en porte-parole d'un ensemble de personnes, âgées de 45 à 75 ans environ, qui ont été victimes d'abus sexuels qui n'avaient pas été entendues, ni dans leur famille, ni par la police, la justice ou le corps médical. L'initiative sur l'imprescriptibilité des crimes sexuels sur les enfants en 2008, correspondait donc à une réponse à une vraie souffrance chez ces gens-là.

Depuis une vingtaine d'années cependant, le contexte a complètement changé. Nous avons assisté à une libération de la parole de l'enfant, que ce soit auprès des autorités ou à l'école par exemple, qui rend les textes de la «Marche Blanche» superflu d'un point de vue législatif.

Il faut également prendre en compte un second phénomène. La thématique de la pédophilie est revenue en force dans la plupart des pays occidentaux, faisant notamment suite à certains cas très médiatisés comme l'affaire Dutroux en Belgique. Elle a donné la possibilité aux citoyen·ne·s de s'en prendre à certaines élites qui avaient jusqu'alors couvert les actes de pédophilie. Dans ce cadre, la démarche de la «Marche Blanche» était pour moi légitime.

Cependant, rapidement, nous avons assisté à une instrumentalisation de cette thématique par certaines forces, que je qualifierais de populistes, qui, elles, avaient un autre agenda politique en tête. Ces forces réactionnaires cherchaient bien davantage à attaquer certaines catégories sociales déterminées, qu'il s'agisse des étrangères·ers, des juges, des politiques, des élites en général, etc., en s'employant parallèlement à remettre en question les droits fondamentaux. La dernière initiative, sur laquelle nous avons voté le 18 mai, le prouve: la question posée était purement rhétorique

et ne visait qu'à montrer que «le peuple a raison contre les élites». L'objectif était d'affirmer que le peuple doit juger lui-même, en écartant les pouvoirs censés s'en charger, au premier rang desquels se trouve le pouvoir judiciaire.

L'arrivée de Paolo Bernasconi à la tête de la «Marche Blanche» pourrait faire évoluer la politique menée par l'association, en acceptant de discuter raisonnablement des problèmes avec les parlementaires et l'administration avant de lancer des initiatives radicales, et en définitive inapplicables.

### Comment lutter à gauche contre ces initiatives?

Le résultat du 18 mai nous offre quelques enseignements. D'abord, si le score de l'initiative est plus élevé que celui sur l'imprescriptibilité, il faut noter que les partis politiques n'ont pas fait campagne. À l'inverse, je trouve que les médias ont fait un bon travail, car ils se sont efforcés de poser le problème de manière rationnelle. Mais l'enjeu des droits fondamentaux n'a pas fait le poids.

De manière générale, le débat a été beaucoup plus inté-

ressant et moins émotionnel. En Suisse alémanique, où la Marche Blanche a été menée par toutes les forces politiques, y compris la droite. Cela explique le résultat plus serré outre-Sarine.

Pour la gauche, le débat contre ces initiatives est très difficile car elles reposent sur des thèmes fantasmés, qui ne dépendent pas du tout de la réalité. En vue du 18 mai, on s'est concentré sur le thème du professionnel, alors que le thème mille est un lieu bien plus intéressant en matière d'abus sexuels.

Nous devrions donc nous demander si les droits fondamentaux ne devraient pas avoir un statut spécial dans la Constitution fédérale. Plutôt que d'augmenter le nombre de signatures pour faire aboutir une initiative, qui ne me paraît pas être une bonne idée, on peut réfléchir à des textes qui attesteront les droits fondamentaux. Il s'agit d'une majorité qualifiée du peuple et des cantons pour être acceptés.

Il me paraît important de rappeler que, si nous considérons que les valeurs sous-jacentes à ces droits sont universelles et pérennes, nous devons les protéger.

DOSSIER ÉTAT DE DROIT

# Qui veut-on défendre de quoi?

Les personnes pourfendant l'État de droit le font bien souvent au nom des victimes – de leur intérêt suprême ou de leur réparation, si ce n'est pour leur vengeance. Mais, premièrement, de quel droit parlent-elles à la place des victimes? Et surtout, ces initiatives s'en prenant aux droits de tout-e citoyen-ne en prétendant lutter contre la délinquance sexuelle, s'inquiètent-elles vraiment de lutter contre les violences? Leur discours irréaliste veut nous faire croire que nous sommes dangereusement menacé-e-s

– surtout les mineur-e-s, les femmes et autres personnes considérées vulnérables – par de mâles prédateurs.

## VIOLENCES EN FAMILLE

Or, les violences sur mineur-e-s, comme les violences sur les femmes, sont le fait dans la très grande majorité des cas de personnes proches et connues, souvent dans la famille, surtout dans les cas graves, où les actes sont répétés. Les chiffres sont difficiles à produire et de bonnes statistiques ne sont pas disponibles sur la situation actuelle en Suisse. Mais ceux que nous avons s'accordent à estimer qu'une femme sur quatre au moins a été victime d'abus sexuel dans l'enfance (cf. p. 9). Il ne faut pas minimiser les effets d'un abus, mais au vu de la proportion de personnes concernées, on peut légitimement penser que, si les actes restent en mémoire, les personnes ont néanmoins trouvé des ressources, individuelles et sociales, pour mener leur vie et qu'on peut se demander qui cela sert de dramatiser à outrance les effets des violences sexuelles. D'autant que les violences sont loin d'être un événement rare dans la vie des dominé-e-s, femmes ou autres, et que cristalliser ainsi l'attention sur l'une de ses formes particulière constitue un détournement grave de l'attention des situations majoritaires de violences et donc de la façon dont on peut réellement aider les victimes, de même que du cadre de leur production, une société hiérarchisée, qui tolère et même promeut largement les violences sur les dominé-e-s.

## L'USAGE ERRONÉ DE «PÉDOPHILE»

Le terme «pédophile» participe également à créer la panique et une grande confu-

sion. Rappelons que ce mot n'apparaît pas dans le code pénal, mais n'est qu'une caractéristique, un diagnostic psychiatrique, qui s'applique à une personne ayant une inclination sexuelle pour des enfants pré-pubères. Ainsi une grande partie des auteur-e-s de violences sexuelles sur mineur-e-s ne sont pas à proprement parler des pédophiles et si l'on veut lutter contre les violences sur mineur-e-s, il s'agit d'abord de s'inquiéter de la violence intrafamiliale. Le traumatisme engendré est ainsi souvent lié à la trahison que constitue la violence d'un-e adulte censé prendre soin d'un-e enfant, qui a sa confiance, et l'on voit mal comment stigmatiser les auteur-e-s pourrait aider la grande majorité des victimes, qui doit souvent gérer des sentiments ambivalents envers une personne certes coupable d'actes criminels à leur encontre, mais qui est aussi leur père, oncle, sœur ou autre proche.

En résumé, les initiatives passées et en cours ne luttent en aucun cas pour les victimes de violences sexuelles, mineures ou non. Ces actions témoignent d'une grande ignorance de qui elles sont et de ce qui pourrait les aider. L'imprescriptibilité, l'internement à vie, l'interdiction de travail, la pénalisation des juges, etc., aucune de ces mesures ne permet ni d'aider les victimes réelles, ni de lutter là où sont le plus en danger les enfants et les femmes: au sein de l'espace familial.

*Stéphanie Pache*

## Comment s'est passée la campagne?

Ce sont toujours des campagnes extrêmement dures. Cette fois-ci, j'ai été l'objet d'attaques quasi quotidiennes sur un site Internet soutenant l'initiative, attaques qui étaient à chaque fois relayées sur la toile. J'ai également été attaqué personnellement par certaines figures de la «Marche Blanche», sur ma probité ou sur les relations que j'entretiens avec mes propres enfants par exemple, ce qui est absolument inacceptable.

Pour être franc, c'est la première fois que je me suis trouvé dans une situation personnelle inconfortable lors de cette campagne, et c'est un euphémisme. Sur le plan personnel, les interactions étaient parfois inquiétantes. L'atmosphère de la campagne était malsaine en Suisse romande, ce qui aurait pu très bien conduire à des dérapages de la part de certains individus.

*Propos recueillis par  
Antoine Chollet*

DOSSIER ÉTAT DE DROIT

# Pourquoi la défense a des droits

Nous soutenons l'État de droit. L'affirmer, cela revient à affirmer que même les pires criminels ont des droits et que, oui, il s'agit de défendre les uns comme les autres.

## PRÉSUMPTION D'INNOCENCE

Une procédure pénale débute par l'instruction, menée par la police et supervisée par le Ministère public. Dès cette phase, les prévenu-e-s sont présumé-e-s innocent-e-s et ont des droits. Il s'agit de déterminer si un crime a été commis, et si la personne accusée l'a commis. L'accusation peut être calomnieuse, il peut y avoir erreur sur la personne, etc. Il est essentiel que la police ne se focalise pas uniquement sur la personne qu'elle pense d'emblée être coupable, et que toutes les pistes soient explorées. Or, l'appareil policier et judiciaire peut s'emballer sur une fausse piste,

que la défense doit pouvoir rectifier.

## IRRESPONSABILITÉ ET CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES

Une fois un-e coupable correctement identifié, il convient de tenir compte de toutes les circonstances de l'acte, et du niveau de responsabilité de l'auteur-e. Il ne s'agit pas de faire preuve de sentimentalisme, mais d'appliquer une justice qui ne punisse pas de la même manière celle qui agit par cupidité de celui qui a tué un proche pour lui épargner des souffrances, ou encore l'assassin qui ne contrôle pas ses actes en raison d'une tumeur cérébrale.

## LATITUDE DE JUGEMENT

Une fois l'accusation engagée devant un tribunal, les juges doivent être libres de leurs décisions et n'être pas menacés de sanctions en cas de «fausse»

décision. Il s'agit d'une part de contrebalancer les formidables pouvoirs d'investigation de la police en soumettant l'enquête à une appréciation critique, et d'autre part d'assurer la prise en compte de toutes les circonstances. La justice étant humaine, ce mécanisme de double contrôle doit réduire – à défaut de pouvoir les supprimer – les erreurs judiciaires. Parallèlement, la prise en compte de l'ensemble des circonstances permet aussi de prononcer éventuellement des mesures thérapeutiques si nécessaires, ou encore de tenir compte du fait qu'un coupable peut s'amender et exprimer des remords sincères.

## PRESCRIPTION

L'écoulement du temps enfin peut empêcher une condamnation, ce qui est justifié. D'une part, les preuves perdent de leur fiabilité avec le temps. D'autre part, les blessures doivent cicatrifier et rouvrir de vieux dossiers va à l'encontre du processus de deuil et de reconstruction par lequel passent toutes les victimes.

## IN DUBIO PRO REO

Au moment de rendre un jugement, c'est à l'accusation d'apporter une preuve de culpabilité et si les preuves laissent subsister un doute quant à cette culpabilité, c'est un acquittement qui doit être prononcé. Le jugement doit pouvoir être examiné de manière critique en seconde, voire troisième instance, par le biais des recours. Des coupables en profitent, mais c'est bien comme ça. En effet, il s'agit d'une protection majeure contre l'arbitraire qui permettait, autrefois, de condamner des gens sur un simple soupçon. On ne répétera jamais assez à quel point un individu est seul et affaibli face à la pression d'une enquête menée par l'appareil policier et judiciaire – pression qui peut conduire à l'aveu d'un crime que l'on n'a pas commis – et combien c'est un progrès que de préférer dix coupables en liberté plutôt qu'un innocent en prison.

Arnaud Thiéry

Arnaud Thiéry

DOSSIER ÉTAT DE DROIT

# Contre la peine de mort

C'est presque un poncif que d'entendre réclamer le rétablissement de la peine de mort lors d'affaires médiatisées. Plutôt que de dénigrer d'emblée cette revendication, il faut sans cesse expliquer pour quelles raisons nous nous opposons, toujours et en toutes circonstances, à la peine capitale, et en particulier parce qu'il n'est pas impossible que nous soyons amenés à voter sur cette question.

Vouloir la mort du coupable est un sentiment humain et il est compréhensible quand il vient de proches d'une victime. Ce n'est pas pour autant un argument politique et c'est d'ailleurs précisément pour cette raison que personne ne doit se faire justice soi-même.

La peine de mort n'a pas d'effet préventif: la peur de la sanction n'empêche pas la réalisation d'un meurtre – que la décision provienne d'une volonté fermement arrêtée ou d'un état pathologique. La brutalité de la sanction tend à rendre plus

brutale la société tout entière: si l'État tue, il n'y a pas de raison que les individus se comportent de manière pacifique entre eux. Ainsi, les États américains qui ont aboli la peine de mort ont des taux de criminalité plus faibles ou à tout le moins équivalents à ceux des États qui la pratiquent.

De plus, la peine de mort est presque toujours appliquée de manière discriminatoire, essentiellement contre des personnes issues des minorités. Elle coûte extrêmement cher (les procédures sont très lourdes) et elle comporte nécessairement le risque de mettre à mort des innocent-e-s. Finalement, les récentes exécutions aux États-Unis qui ont tourné à la torture montrent qu'aucune méthode d'exécution n'est «propre».

Refuser une justice cruelle et irréversible, c'est faire preuve d'humanité et de considération pour toutes les parties au procès. Aussi pour les victimes.



## DOSSIER ÉTAT DE DROIT

# Comment résister?

Alors que la troisième initiative de la «Marche Blanche» a été très largement acceptée par le peuple et les cantons le 18 mai, d'autres textes de même teneur sont déjà en préparation, sans même que l'association ait encore besoin de les initier. Comment réagir face à ces propositions qui, manifestement, n'ont pas besoin d'une campagne très appuyée pour être acceptées, sans compter que ses adversaires sont généralement peu nombreux et presque inaudibles?

La solution généralement avancée, à gauche comme dans une partie de la droite, reviendrait à limiter l'exercice des droits populaires, soit en augmentant le nombre de signatures nécessaires à l'aboutissement d'une initiative, soit en faisant valider le texte de ces dernières par une cour constitutionnelle chargée de faire respecter l'unité du droit ou leur compatibilité avec les droits fondamentaux. Cette solution nous paraît erronée, d'abord pour une question de principe relative à la défense des droits populaires et au lien nécessaire entre souveraineté populaire et État de droit, et ensuite pour une question plus banalement stratégique, puisque les «garde-fous» imaginés seraient clairement défavorables à la gauche sur d'autres sujets.

## DÉFENDRE DES PRINCIPES

Les initiatives de la «Marche Blanche» attaquent toutes des principes de l'État de droit et de l'ordre constitutionnel dont certains sont, dans l'ensemble ou dans certaines de leurs conséquences, contre-intuitifs. Il en va ainsi de la présomption d'innocence ou de la non-rétroactivité des lois, mais aussi des droits de la défense ou de la capacité de tout·e condamné·e à s'amender. Comme tous les principes, leur application à certains cas peut paraître scandaleuse ou inopportune, mais c'est précisément dans ces situations

que les principes deviennent cruciaux, et qu'il faut défendre leur application rigoureuse et en toutes circonstances.

De tels principes ne dérivent nullement d'une sagesse surhumaine ou d'une logique impérieuse, mais sont des éléments constitutifs de la communauté démocratique elle-même. Ceux-ci ne peuvent cependant avoir la moindre réalité s'ils ne sont pas connus, acceptés et, dirions-nous, appropriés et défendus par chacun·e. Or on ne naît pas citoyen·ne et démocrate, on ne peut que le devenir. Les principes fondateurs de notre ordre juridique et politique doivent donc être assimilés, et pour l'être ils doivent d'abord faire l'objet d'une discussion permanente qui rappelle les éléments essentiels et la raison pour laquelle nous les tenons pour légitimes.

## POUR UNE ÉDUCATION JURIDIQUE

Il manque en Suisse, singulièrement si l'on songe à l'importance des mécanismes de démocratie directe qui permettent d'en débattre et d'en décider, une véritable «éducation juridique». La disparition des jurys populaires, là où ils existaient encore, n'était pas une bonne nouvelle, mais ils ne constituaient qu'un élément possible de cette éducation, parmi beaucoup d'autres. Pour le bon fonctionnement du système judiciaire et politique, il est absolument indispensable que chacun·e ait été amené·e, au moins une fois dans sa vie, à assister à un procès et à s'en faire expliquer le déroulement, ce qui suppose notamment la publicité des audiences. Il est tout aussi important que les principes fondamentaux qui organisent la justice soient exposés clairement, en en donnant les justifications principales (ne serait-ce que pour pouvoir être critiquées ensuite). L'école devrait être l'un des lieux de cette éducation juridique, mais elle ne peut à elle seule permettre d'atteindre cet objectif.

Il est de la responsabilité des actrices et acteurs du système judiciaire de présenter et d'expliquer leurs pratiques. Si nul·le n'est censé·e ignorer la loi, nul·le ne devrait non plus ignorer les principes qui la soutiennent, les moyens de les protéger et les dangers auxquels conduit leur ignorance. Si les citoyen·ne·s d'un pays démocratique doivent pouvoir défendre leur système politique, y compris vis-à-vis d'eux-mêmes, il doit en être de même du système judiciaire et des principes sur lesquels il devrait reposer.

Antoine Chollet

## Filmographie

- *La chasse* (réal. Thomas Vinterberg, Danemark, 2012, 111').
- *M le maudit*, (réal. Fritz Lang, All., 1932, 107').
- *Autopsie d'un meurtre* (réal. Otto Preminger, USA, 1959, 160').
- *Présumé coupable* (réal. Vincent Garenq, France, 2011, 102').
- *Tu ne tueras point* (réal. Krzysztof Kieslowski, Pologne, 1988, 84').
- *La dernière marche* (réal. Tim Robbins, USA, 1995, 122').

## Bibliographie

- Victor Hugo, *Le dernier jour d'un condamné* [1829], Paris, Gallimard, 1989.
- Joëlle Vuille, *Erreurs judiciaires: la justice condamnée à tort?*, Charmey, L'Hèbe, 2014.
- Florence Aubenas, *La méprise, l'affaire d'Ouvreuilles*, Paris, Le Seuil, 2005.
- Robert Badinter, *L'abolition*, Paris, Fayard, 2000.
- Cesare Beccaria, *Des délits et des peines* [1764], Paris, GF, 2006.
- Michel Porret, *Beccaria: Le Droit de punir*, Paris, Michalon, 2003.
- «La violence domestique en chiffres au niveau national », feuille d'information 9 du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG), mars 2014, disponible sous : <http://www.ebg.admin.ch/dokumentation/00012/00442/>



## LIVRES

# La Commune, par en bas

La Commune de Paris, que Marx décrivait à chaud comme «la forme politique enfin trouvée» de l'émancipation de la classe ouvrière, véritable préfiguration du socialisme, a été le support de bien des fantasmes chez les révolutionnaires. C'est tout le mérite de la synthèse que lui a consacré l'historien anglais Robert Tombs, récemment traduite par les éditions Libertalia, que de mettre à distance les interprétations partisans et/ou mythologiques de l'événement pour en revenir à une analyse historique dépassionnée, plus attentive à la réalité des faits et à la contextualisation qu'aux conjectures politiques.

Cette démarche, fondée sur la mobilisation critique d'une vaste bibliographie (histoire, mais aussi sociologie ou urbanisme), lui permet d'opérer un démêlage des différentes causes et du déroulement de la Commune. Tout en montrant avec précision à quel point la situation de Paris en 1871 est le produit de déterminations tant internationales (guerre franco-prussienne) que locales («hausmannisation» de la ville), d'un contexte économique tendu comme d'une tra-

dition politique républicaine et révolutionnaire, Tombs insiste sur le caractère contingent de la Commune, qui a été pour lui «la manière dont le peuple parisien a improvisé une réponse à la crise politique, nationale et urbaine de janvier-mars 1871».

En mettant l'accent sur la compréhension des événements qu'en avaient leurs actrices-eurs eux-mêmes, activistes comme gens ordinaires, l'auteur montre également l'importance du contexte militaire: le long siège de Paris par les armées prussiennes, conduisant à une incorporation massive des hommes valides dans la Garde nationale organisée par quartier et dirigée par des officiers élus, crée le contexte rare d'un peuple en armes d'autant plus prêt à se battre qu'il le fait au sein d'un bataillon composé d'amis et de voisins, et que la solde constituait alors le principal, voire le seul revenu de nombreuses familles. Pour le lecteur contemporain, l'un des aspects les plus déroutants des motivations des communard·e·s consiste certainement dans le fait que ce qui semble les rassembler le plus, c'est la défense de la Patrie (et

surtout de Paris!) et la volonté de continuer la guerre «à outrance» contre les Prussiens. La tradition de patriotisme révolutionnaire issue de 1792 est en effet encore forte, et c'est bien le sentiment d'avoir été trahis par le gouvernement capitulaire de Versailles qui met le feu aux poudres: l'insurrection du 18 mars, qui met en déroute le gouvernement et conduit à l'élection d'une large majorité de révolutionnaires à la Commune, se fait en réaction à la tentative de sortir de Paris les canons de la Garde nationale.

Loin de constituer une raison de désespérer, le caractère bricolé, hétéroclite, complexe et imprévisible de la Commune de Paris peut nous rappeler que l'histoire est également faite d'événements, de surgissement de nouveauté radicale: Tombs rappelle ainsi qu'en 1870, une année à peine avant la Commune, une tentative d'insurrection blanquiste n'avait réussi à réunir qu'une soixantaine de personnes... Tout est possible, peut-être.

Gabriel Sidler

À lire : Robert Tombs, Paris, bivouac des révolutions. La Commune de 1871, Paris, Libertalia, 2014.



## LIVRES

# Femmes et anarchistes

À lire: Voltairine de Cleyre, Emma Goldman, Femmes et anarchistes, Paris, Blackjack éditions, 2014.



Si la traduction de textes anarchistes américains est plutôt rare en français, elle l'est encore davantage s'agissant des quelques grandes figures féminines de ce mouvement, au premier rang desquelles on peut placer Voltairine de Cleyre (1866-1912) et Emma Goldman (1869-1940). Il se trouve que quinze de leurs textes, parmi les plus importants, viennent d'être réédités, et pour certains traduits pour la première fois en français.

On découvre ainsi leur critique du mariage (qualifié d'«esclavage sexuel»), un hommage

à l'éducation égalitaire de Ferrer, dont Goldman et de Cleyre seront des avocates déterminées aux États-Unis, participant à la création d'une «école moderne» à New York en 1911, des présentations plus théoriques de l'anarchisme, et les désillusions mieux connues d'Emma Goldman sur l'URSS, où elle a pu constater les dérives autoritaires du pouvoir bolchévique. On peut également lire un article brillant sur la prostitution, qu'il faudrait mentionner dans les débats contemporains, et où Goldman rappelle que la lutte contre la prostitution est profondément hypocrite puisque c'est «l'infériorité économique et sociale de la femme» qui en est responsable, et que

son interdiction n'y changera rien, bien au contraire.

Tout autant que leurs textes, le parcours de ces deux militantes anarchistes et féministes est fascinant. Constamment menacées par la police, parfois emprisonnées, engagées dans des combats permanents, elles sont toutes les deux de très grandes oratrices et d'infatigables rédactrices, collaborant à de nombreux journaux. Doublement opprimées, comme femmes et comme anarchistes, Emma Goldman et Voltairine de Cleyre demeurent aujourd'hui des voix qu'il faut écouter, car elles montrent exemplairement ce que signifie l'esprit de résistance.

Antoine Chollet

## COURRIER DES LECTEURS

Agacé par notre défense trop fréquente de la démocratie directe, un lecteur nous a fait part de son désaccord dans une longue lettre. Nous en publions quelques extraits ici, la version intégrale se trouvant sur notre site Internet.

Si l'exercice du contrôle populaire dans les affaires cantonales est excessivement difficile, dans les affaires fédérales il est tout à fait impossible. Ces affaires se font d'ailleurs exclusivement dans les hautes régions officielles, pardessus la tête de nos populations, de sorte que, la plupart du temps, ces dernières les ignorent complètement.

JAB

CH-1450 Sainte-Croix

Adresse de renvoi : Pages de gauche  
Case postale 7126, 1002 Lausanne

Dans l'affaire du traité d'extradition conclu dernièrement avec la France [...], et dans la chasse ordonnée à toutes les polices cantonales par le Conseil fédéral contre N., affaires qui touchent de si près à notre dignité nationale, à notre droit national, et même à notre indépendance nationale, le peuple suisse a-t-il été consulté? Et s'il avait été consulté, aurait-il donné son consentement à des mesures aussi contraires à toutes nos traditions de liberté et d'hospitalité que désastreuses pour notre honneur? Certainement non. Comment se fait-il donc que dans un pays qui s'appelle une république démocratique et qui est censé se gouverner lui-même, de pareilles mesures aient pu être commandées par le pouvoir fédéral et exécutées par nos polices cantonales? C'est la faute de la presse, dira-t-on, de la presse qui n'a

d'autre mission que d'appeler l'attention du peuple suisse sur toutes les questions qui peuvent intéresser ou son bien-être, ou sa liberté, ou son indépendance nationale, et qui dans toutes ces affaires n'a pas rempli son devoir. C'est vrai, la conduite de la presse a été déplorable. Mais quelle en est la cause? C'est que toute la presse suisse, aristocratique ou radicale, est une presse bourgeoise, et que, si l'on excepte quelques feuilles rédigées par des sociétés ouvrières, il n'existe pas encore chez nous de presse proprement populaire. [...]

On voit bien que pour le pouvoir fédéral le contrôle populaire n'existe pas. La constitution de ce pouvoir fut le couronnement de l'édifice gouvernemental dans la république, la mort de la liberté suisse. Aussi que voyons-nous? Le parti conservateur

ou aristocratique, dans tous les cantons, après avoir fait une guerre à outrance au système de centralisation politique, créé en 1848 par le parti radical, commence à s'y rallier d'une manière tout à fait ostensible. [...]

Cela prouve simplement que le parti aristocratique, instruit par l'expérience, a fini par comprendre que le parti radical, beaucoup plus conservateur et plus gouvernemental que lui-même, en élevant le pouvoir fédéral au-dessus de l'autonomie des cantons, a créé un instrument magnifique, non de liberté, mais de gouvernement, un moyen tout-puissant pour consolider la domination de la riche bourgeoisie dans tous les cantons et pour opposer une digue salutaire aux aspirations menaçantes du prolétariat.

Michel B., Locarno

